

depuis le 25 juin, il est trop tôt pour discerner nettement la forme que prendra un règlement juste et permanent en Corée. Il n'est pas trop tôt, cependant, pour étudier les principes sur lesquels devrait se fonder un tel règlement. A mon sens, il faudra tenir compte de quatre principes. Le règlement devra d'abord supprimer toute possibilité d'une reprise de la récente attaque; il devra recevoir l'approbation des Coréens; il devra mériter l'appui de l'opinion asiatique; et, enfin, il devra tenir compte des réalisations déjà accomplies sous les auspices de l'ONU dans l'établissement d'un gouvernement indépendant en Corée.

Projet de règlement en Corée

Le moment est venu d'étudier aussi par quel moyen on pourra en arriver à un règlement en Corée. Il me semble qu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale de l'ONU, à laquelle assisteront des représentants de tous les partis de la Chambre, on devrait instituer un organisme peu nombreux et le charger de proposer, pour la Corée, un règlement qui entrerait en vigueur après la défaite des forces nord-coréennes. Cet organisme devrait comprendre une majorité de représentants asiatiques, bien qu'aucun des pays engagés dans la lutte en Corée ne puisse, bien entendu, se soustraire à la responsabilité de participer au règlement, à un moment propice.

On sait que j'ai souvent le devoir de représenter le Canada à des conférences et à des réunions à l'étranger. Quand je rentre au pays, j'ai souvent l'impression que nos difficultés, en tant que nation, proviennent principalement de ce que nous sommes un pays heureux dans un monde malheureux. En réalité, ce n'est pas aussi simple que cela, bien entendu, comme les événements des dernières semaines l'ont démontré. Mais il y a tout de même un peu de vrai dans ce point de vue. C'est ainsi que, lorsque les problèmes lointains paraissent si complexes et si insolubles, on est inévitablement tenté de se réfugier dans son indifférence et d'espérer s'en tirer sans agir ni souffrir. Une telle attitude serait fatale devant la menace qui se fait sentir contre notre sécurité, notre existence même. Pour affronter cette menace, il nous faut faire, pour la défense, plus que jamais par le passé en temps de paix. Ces efforts viendront en conflit avec la tranquillité et le confort de notre existence. Le fardeau accru ne nous écrasera point, car nous avons les reins assez solides, mais il nous forcera à répartir de nouveau la charge existante, qui augmentera, il va de soi, par suite du tragique de l'heure.

Est-ce la paix ou la guerre?

Officiellement, nous sommes en paix, mais, de fait, nous traversons la période indécise qui sépare la paix de la guerre. La paix ne règne certainement pas quand un pays comme le nôtre, qui a tant à accomplir et qui peut espérer de si grandes choses, qui ne cherche noise à personne, doit consacrer en temps de paix le quart de ses revenus à sa défense. Ce n'est certes pas là la paix.

Nous sommes sur le point de traverser l'épreuve en quelque sorte la plus difficile qu'une démocratie puisse avoir à surmonter, en ce sens qu'il nous faudra fournir de bon gré les efforts qu'exigent notre sécurité et notre survivance, sans être aiguillonnés par la fièvre et l'excitation ni même par l'enthousiasme que soulève une guerre réelle livrée sur les champs de bataille. Il nous faudra de l'initiative, de la patience, de la discipline et de la détermination, non pas cependant la patience de la résignation, la discipline de l'esclavage ni la détermination du désespoir mais celles que peut manifester un peuple libre qui accepte de payer cher sa liberté et qui présente un front uni. Le prix que nous,—et d'autres,—devons verser peut nous paraître élevé, mais il n'est rien s'il nous épargne la nécessité d'avoir à payer un prix infiniment plus coûteux en larmes, en vies humaines et en destructions. En résumé, notre but est de fournir l'effort le plus propre à nous assurer la paix.

A la fin de son discours, répondant à M. Gordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel) qui demandait si le contingent spécial serait affecté exclusivement aux tâches que lui assignera l'Organisation des Nations Unies et servirait sous la direction des Nations Unies ou s'il pourrait servir à d'autres fins, M. Pearson a répondu qu'il laissait à M. Claxton, ministre de la Défense nationale, le soin de répondre à cette question.